

**Afin de faciliter le contrôle de l'entreposage des matériaux d'excavation provenant de surplus d'excavation dans les différents sites de substance minérale de surface, nous demandons aux entrepreneurs de compléter ce formulaire afin de connaître les sites parmi et la réglementation concernant l'entreposage de matériaux d'excavation.**

**SECTION 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	

**SECTION 2 SITE**

Numéro du site : \_\_\_\_\_

L'autorisation d'entreposage ne sera accordée que pour les sites possédant l'autorisation légale de Droits acquis. Se référer à GESTIM.

<https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>

Canton : \_\_\_\_\_

Pour tout autre site, veuillez demander une autorisation d'utilisation du territoire sur le site du Ministère Énergie et Ressources naturelles.

<https://mern.gouv.qc.ca/>

Provenance des matériaux

--

Quantité approximative (tonne)

--

**SECTION 3 CONDITIONS**

- Les matériaux d'excavation entreposés, ne doivent nuire en aucuns temps à l'exploitation des zones de sable ou de gravier
- Les matériaux doivent être entreposés dans un seul amoncellement et devront être nivelés
- Aucuns débris de construction (asphalte, béton, métal, etc.) ne doivent être présent dans le matériaux de rebut forestier.
- La demande pour l'entreposage de matériaux d'excavation est valide du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars et est renouvelable annuellement.
- Aucuns frais n'est relié à cette demande.

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

 \_\_\_\_\_  
 DATE

 \_\_\_\_\_  
 X  
 SIGNATURE

**Vous devez remplir le formulaire et le retourner à la MRC de La Vallée-de-l'Or.**